

République française

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU**

COMMUNE DE REMAUVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉNIFAURE, Maire.

Date de la convocation : lundi 18 décembre 2023.

Présent(s) : Mme Catherine PÉNIFAURE, Mme Carole LOVERGNE,
M. Jean-Sébastien DEPAUW, Mme Michèle BANNERY, Mme Léone BOUVARD,
Mme Lisiane DAGUET, M. Marc-Antoine D'HALLUIN, M. Frédéric FROT,
M. Stéphane MARTIGNON.

Absent(s) : M. Cyril COURBE, Mme Amandine LE FLAHEC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Frédéric FROT.

La séance de Conseil a débuté à 19 h. 10.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Loi APER – Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Informations et questions diverses.

Loi APER – Zones d'accélération des énergies renouvelables

2023/27

Mme le Maire présente le point.

Les habitants ont reçu un avis dans leur boîte aux lettres. Ils avaient la possibilité d'émettre leurs choix, concernant les moyens de production des énergies renouvelables, soit par messagerie, soit sur un registre disponible en mairie, entre le 7 et le 20 décembre 2023.

Parmi les avis reçus, la majorité des habitants est contre l'énergie éolienne. Les panneaux photovoltaïques sont privilégiés.

Cependant, aucun particulier ne dispose de surfaces suffisantes, pour une installation globale.

Les membres du Conseil municipal privilégient le choix de la pose des panneaux photovoltaïques au sol, sur un terrain communal, si un espace suffisant le permet.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

ARRÊTE les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au référent préfectoral du Département, ainsi qu'à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire, prévu par la Loi.

RAPPELLE que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 juin 2021, a refusé l'implantation d'éventuels projets éoliens sur la commune, dans sa délibération n° 2021-25 et maintient, à ce jour, son refus de voir implanter des éoliennes sur le territoire de Remauville.

Informations et questions diverses

Fonds vert 2023 : Mme le Maire informe les membres du Conseil du refus de la subvention du Fonds vert 2023, par les services du Département. La demande sera à nouveau présentée en 2024. Elle concerne le projet de renforcement de la défense incendie, par la pose d'une citerne enterrée à Bouchereau et un poteau d'incendie à Savigny. Le coût de ce dernier sera finalement assumé entièrement à la charge de la commune, pour un montant de 3 970,06 € HT.

Détermination de la modalité de versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat : Mme le Maire rappelle que les agents territoriaux de la fonction publique territoriale bénéficient de cette prime, calculée en fonction de la rémunération brute perçue entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 et à proportion de la quotité de travail. Elle pourra être versée, en 1 ou plusieurs fois, avant le 30 juin 2024.

L'avis préalable du Comité social territorial du centre de gestion est cependant nécessaire.

Présentation du RSU 2022 (rapport social unique) de la collectivité : il s'agit de la synthèse de l'effectif de la commune, qui sera ensuite publié sur le site internet. Mme le maire fait une présentation rapide et propose aux membres du Conseil de leur faire parvenir le document détaillé.

Aide financière du Département aux communes de moins de 2 000 habitants : il s'agit de la redevance communale des mines sur le pétrole, pour l'entretien de la voirie communale. Mme le Maire informe les membres du Conseil de l'attribution de la somme de 2 221 €.

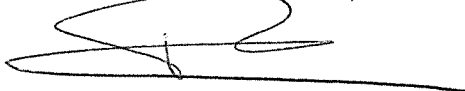
Attribution du FER (fonds d'équipement rural) : la somme de 3 140 € a été accordée à la commune, pour la mise en place de mobilier sur l'espace public de loisirs. Un équipement a été installé sur le stade et sur le terrain communal, situé en face de l'établissement Bouvard, à Bouchereau.

Ce vendredi matin, un habitant a signalé que les câbles téléphoniques sont arrachés et traînent au sol, à Bouchereau, Rue des Rosiers. Mme le Maire a appelé la gendarmerie pour assurer la sécurité de la circulation et prévenu les services de la DDT de Voulx, pour baliser la rue. Ce sont les services de la gendarmerie qui ont obtenu gain de cause, pour que les services de la voirie se déplacent et sécurisent la portion de voie. Les services d'Orange et le Directeur régional ont été prévenus et doivent réparer les dégâts, nécessitant des travaux très importants. Avec les week-ends de Noël et du Nouvel an, il a été répondu que le délai d'intervention sera long.

M. DEPAUW demande que Mme le Maire établisse un arrêté de circulation, pour stationnement interdit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 h. 15.

Le Secrétaire de séance,



Frédéric FROT

Le Maire,



Catherine PÉNIFAURE